ARAS Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

Rue des Dailles 61
1950 Sion

www.aras.ch

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29.04.2022

Lieu : Salle de conférence de l'Aéroport à Sion
Heure : 19h00
Présidence : Schroeter Jean-Paul

Ordre du jour

1. Ouverture de l'AG – contrôle des présences
2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2021 (à consulter sur le site ARAS)
3. Rapport du Président
4. Modification des statuts de l'Aras
5. Comité : nominations
6. Rapport « Aéroport Civil »
7. Rapport « Emplacement extérieur des Forces Aériennes »
8. Comptes au 31.12.2021
9. Rapport du vérificateur des comptes 2021
10. Décharge au Comité
11. Stratégie 2022
12. Budget 2022
13. Divers et discussion

---

1. Ouverture de l'AG

Le Président ouvre la séance et remercie les membres présents pour leur fidélité.

Il salue la présence des invités : M. Marius Dumoulin, Préfet de la Ville de Sion, M. Vincent Favre, Président de l'Association des usagers de l'Aéroport, M. Marc Vettovaglia, responsable de l'antenne Skyguide Sion et M. Christian Bitschnau, Vice-Président de la Ville de Sion et responsable administratif de l'aéroport.

Il cite les absences excusées du (e) :

- Président de la Ville de Sion, M. Philippe Varone,
- la Directrice de l'Aéroport de Sion, Mme Aline Bovier-Pfefferlé,
- Président de la Commune de Nendaz, Frédéric Fragnière,
- Conseiller national Christophe Clivaz,
- la Présidente de l'Association des habitants de Châteauneuf, Mme Dominique Sprunger.
- la responsable du Service Innovation au Canton, Mme Sophia Dini,
- Directeur de Signature Flight Support, M. Ilias Ziragachi
- Directeur de la société H55.

Et des membres : Mme Catherine Huber et MM. Charles Edouard Barras, Yves Balet, Nicolas Gapany, Raphaël Marclay, Antoine Schmidlin, Directeur du camping TCS, Philippe Pralong, Laurent Seppey, Alexis Voide et Paul Tabin. Des collectivités et agences immobilières ont formulé leurs excuses pour cette AG.

Ont démissionné de notre Association : Jean-Luc Addor, Christiane Bader, Alfons Sidler, camping du Botza, Philippe Emery, Charles Héritier, René Sarbach et Denise Kohler pour diverses raisons : divergences d'opinions, déménagement hors canton.

L'effectif de l'Association reste stable : 150 adresses représentant des membres individuels, des collectivités telles que campings, agences immobilières ou autres PPE continuent de nous soutenir. Quatre nouveaux membres se sont inscrits : Gaby Walker, Cédric Mabire, Simon Cardinal et Gaston Haenni.

Une pensée émue est adressée à deux immenses personnalités qui ont été des pionniers dans le cadre du développement de l'aéroport de Sion : MM. Bruno Bagnoud et Jean-Yves Bonvin, tous deux gravement atteints dans leur santé.

2. Adoption du PV de la dernière AG 2021

L'assemblée valide le PV AG 2021 sans question, ni commentaire particulier.

3. Rapport du Président

La crise COVID aura eu une énorme influence négative sur les grands aéroports de Genève, Zürich et Bâle/Mulhouse, qui ont tourné à plus de 50% de passagers en moins qu'en 2019, dernière année référence. Les aéroports régionaux qui étaient déjà tous en sursis ont tant bien que mal trouvé des activités qui se sont limitées aux vols d'affaires et de formation mais se sont aussi trouvés en difficulté. L'aéroport de Sion n'a pas échappé à la règle. Son déficit annuel, de l'ordre de 1,8 Mios de francs, a été couvert à parts égales par la Ville et le Canton.

La Confédération qui accordait aux aéroports régionaux une enveloppe annuelle de 30 Mios de francs de subvention et qui étudiait la possibilité de la réduire de 7 Mios, ont heureusement abandonné cette idée. Le montant de Frs 30 Mios est maintenu pour les années à venir.

Autre bonne nouvelle en termes financiers : L'impôt à la consommation des carburants d'aviation peut être utilisé pour aider l'aviation suisse et ses aérodromes dans le cadre de la **convention LUMIN** (Loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales au trafic aérien). L'OFAC est chargé de distribuer ces fonds. Bénéficient d'une aide, toutes les mesures visant à limiter les effets du trafic aérien sur l'**environnement**, à protéger l'aviation contre les infractions (**sûreté**) et à promouvoir un niveau de sécurité technique élevé (**sécurité**). 2 projets préparés par la Direction de l'Aéroport verront le jour au cours de cette année.

Le Comité de Pilotage (COPIL) conduit par MM. Darbellay et Varone, respectivement Conseiller d'Etat et Président de la Ville, n'a plus siégé depuis le mois de novembre 2018. Ceci est fort dommage surtout dans ces moments forts durant lesquels la nouvelle stratégie aéroportuaire civile devrait être développée rapidement.

La loi cantonale sur les transports publics du 28.04.2021 (JLTP) dans laquelle avait été intégrée la stratégie aéronautique cantonale remplaçant ainsi la vieille loi sur l'aviation du 21.12.1948 (LA) a été retirée avant sa première lecture au Grand Conseil. Motif : ne correspond pas à la stratégie souhaitée par le Canton.

Les bases légales, le plan directeur, les normes PSIA – PSM, le cadastre bruit, doivent être complètement revus ; les textes devraient être validés par le Conseil d'Etat pour l'automne 2022. La concession avec la Ville de Sion, les activités de Skyguide et les terrains appartenant à Arma Suisse sont aussi en cours de négociation.

Sur le terrain, rien n'a été fait. Détails et explications sur les thèmes discutés lors de notre dernière séance avec la Direction de l'Aéroport vous seront donnés tout à l'heure dans le rapport « Aéroport civil ».

Les nuisances sont toujours importantes. Avec l'augmentation du nombre d'hélicoptères ainsi que de leur nombre de vols qui a augmenté (+30% de vols répartis sur toutes les compagnies), les routes ne sont plus tellement respectées par les pilotes. La circulation réglée par Skyguide doit absolument être respectée. L'entrée SUD-OUEST au-dessus du village d'Aproz et des campings Sedunum et TCS n'a toujours pas été solutionnée. Il en va de même pour la sortie NORD.

Côté militaire, la situation est on ne peut plus claire. En 2021, les nuisances ont légèrement augmenté : touch & go avec FA/18 pour le maintien des connaissances et la formation du personnel Skyguide et celle des pilotes des Forces aériennes. Les mouvements des jets à réaction restent dans un volume satisfaisant : 190 dont 118 pour le FA/18. La communication avec les commandements de Payerne et Dübendorf est excellente. Un nouveau chef a été nommé à la tête des Forces aériennes, le divisionnaire Peter Merz, qui tarde un peu à établir le contact et répondre à nos demandes.

Mais un gros problème pointe à l'horizon : la décision d'achat de 36 avions F35 américains du 01.07.2021 pour le montant exorbitant de Frs 6,036 Mias et Frs 120 Mios pour les infrastructures fait couler beaucoup d'encre. De nombreux reportages (Norvège – Danemark) et d'articles dans la presse mettent en évidence la multiplication par 2 du bruit généré par cet avion par rapport au FA/18 actuel.

L'Aras, ainsi que la Ville et le Canton, ont été invités à la présentation du nouvel avion F35 à la base de Payerne. Tous les syndics des environs de la base aérienne y ont aussi participé. Point fort de cette présentation à mes yeux : la courbe isosonique à 110 dB tracée autour de l'aérodrome passe de 4 km pour le FA/18 à 8 km pour le F35 en avant de la piste lors du décollage. L'Aras a pris position et déclaré cet avion incompatible avec notre région du Valais Central.

Nous y reviendrons tout à l'heure dans le rapport sur l'Emplacement Extérieur de Sion, désignation attribuée à la Base aérienne dans le cadre militaire.

En conclusion, comme vous pouvez le constater, l'Aras suit de près l'évolution de l'aéroport tant en termes civils que militaires ; ses objectifs restent toujours les mêmes :

- Participer de manière constructive et favoriser le développement de l'aéroport
- Surveiller l'aménagement de la place avec pour objectif : la protection du Riverain.

4. Modification des statuts de l'Aras

Quelques modifications sont apportées aux statuts. Lecture en est faite.
Elles sont validées par les membres présents. La nouvelle mouture sera inscrite sur le site de notre Association aras.ch.

5. Comité – Elections :

Personne ne s'étant proposé pour épauler le Comité, celui-ci continuera de fonctionner dans sa composition actuelle pour les deux prochaines années, sauf si une candidature devait se présenter.

6. Rapport « aéroport civil » - constructions et nuisances

CONSTRUCTIONS

L'Aras remercie la Municipalité de Sion, représentée par M. Christian Bitschnau et la directrice de l'aéroport Mme Aline Bovier-Pfefferlé pour l'accueil qu'elles réservent à son Comité lors de leurs séances ; tous les documents discutés avec l'OFAC sont présentés tels quels à l'Aras et lui sont mis à disposition.

Nous vous présentons ici les plus importants :

a. Projets terminés :

Radar MALS PLUS et ses 5 réflecteurs : la clôture de sécurité sera déplacée de manière à fermer complètement le terrain d'Arma Suisse pour protéger le matériel.

b. Projets autorisés par l'OFAC :

1. **Tarmac Sud-Est / Hélialps - Alpine Jet - Farner** : mise en conformité du marquage et pose d'un éclairage orienté piste. Dossier à déposer à l'OFAC.

2. **Développement de la zone NORD – EST :** en attente d'investisseurs. Demande de prolongation d'autorisation à l'OFAC en cours.

3. **Finalisation pose fibre optique :** au nord- est, reste une petite partie à réaliser.

4. **Voie Sierra :** le balisage lumineux à aménager est autorisé par l'OFAC.

5. **Concept carburant à la pompe - Nord :** OK pour la réalisation. Le container/citerne pourra être déplacé sans problème.

6. **Parking hélicoptères non basés - Nord :** Amélioration du balisage de l'accès aux places hélicoptères 21 et 22 à côté du hangar en bois.

7. **Parking longue durée au NORD :** validé par l'OFAC mais budget de Frs 525'000 refusé par le Conseil Général

8. **Déplacement GVM sur le site des Vergers** : le timing est décalé, après différentes décisions administratives (contrat Arma Suisse – Safety Assessment -…).

9. **Tarmac Nord réfection - 2ème étape** : travaux en standby en attente de la cantonalisation de l'aéroport.

10. **Eclairage tarmac NORD** : 6 mâts supplémentaires seront installés.

    Remarque : L'Aras demande de masquer l'éclairage rouge côté habitations NORD car la luminosité est importante et gênante la nuit pour les riverains.

11. **Paroi anti-bruit Nord** : le prolongement du mur anti-bruit de 370 m se fera en septembre 2022. Un budget de Frs 800'000.- est accordé par l'OFAC dans le cadre des conventions sur les taxes LUMIN. Le crédit n'est valable que jusqu'au 31.12.2022.

12. **FATO – hélicoptères SUD-EST** : Agrandissement de la FATO d'Est en Ouest pour former un rectangle - 100m de long. Les zones de sécurité d'entrée/sortie seront ainsi élargies. Un éclairage de nuit fixe au sol est prévu.

13. **LIL ex-Rabbit Line** (LEAD-IN LIGHTS) : le budget a été accepté par l'OFAC dans le cadre des conventions LUMIN (sécurité) ; le dossier de mise à l'enquête pour 4 pylônes est prêt. La réalisation doit être effectuée avant 2025.

c. <u>Etudes</u> :

1. **Hélicoptères Epandage :** Un emplacement de lavage pour les effluents phytosanitaires (été-automne) combiné avec le dégivrage avions (hiver) est prévu dans la partie Sud (sous la tour de contrôle). Etude en cours mais projet complexe et coûteux.

   Remarque : L'Aras reste attentive sur ce sujet car la situation actuelle est préoccupante ; aucun emplacement n'est correctement équipé.

2. **Alpine Rescue Xperience :** construction d'un musée du sauvetage avec comme portique d'entrée le hangar bois démonté côté Nord ; il se situera côté autoroute à proximité du nouvel emplacement GVM (projet lié au déplacement du GVM).

Tous ces éléments ont été tirés du procès-verbal de notre dernière séance du 6 avril 2022 avec la Direction de l'Aéroport Mme Aline Bovier-Pfefferlé que nous remercions.

NUISANCES

Plusieurs thèmes concernant les nuisances produites par les utilisateurs de l'aéroport civil ont été débattus au cours de cette Assemblée Générale :

- **Nuisances sonores GRELY** :

  Signature Flight Support s'est équipée en GPU mobiles pour pallier les carences des GPU au sol qui ne pourront pas être remis en service. Des prescriptions très strictes ont été mises en place et sont respectées à la satisfaction de l'Aras. En cas de problème, l'Aras est immédiatement avertie.

- **Routes de vols hélicoptères basés et non basés venant des régions situées au SUD, SUD-OUEST** :

  Les hélicoptères venant des régions Nendaz / Verbier survolent les campings lors de leurs entrées et sorties de l'aéroport.

  Demande de l'ARAS : La route SUD hélicoptères militaires est séduisante et devrait être échangée avec celle des hélicoptères civils qui survole les campings.

  M. Vettovaglia de Skyguide travaille sur ce dossier compliqué en collaboration avec l'OFAC et la Direction de l'Aéroport.

- **Survol hélicoptères Châteauneuf – sortie NORD :**

  Rappel aux hélicoptères non basés et basés des routes à emprunter pour les entrées / sorties à Sion.

  Demande de l'ARAS : Une séance avec les compagnies basées et Skyguide pour leur rappeler le respect des routes de vol.

- **Horaire aéroport (rappel)** : l'Aras reçoit via son site des plaintes de membres et de non membres. Les horaires sont les suivants :

  - Du 1 avril au 30 septembre : 07 :00 – fin du crépuscule mais au plus tard 20 :00.
  - Du 1 octobre au 31 mars : 08 :00 – fin du crépuscule mais au plus tard 20 :00

  Des autorisations payantes peuvent être données après :

  - De 20 :00 à 21 :00 par le Personnel de l'Aéroport.
  - De 21 :00 à 23 :00 par la Direction de l'Aéroport.
  - Après 23 :00 par l'OFAC sur présentation d'un argumentaire.

  Ces cas de figure ne sont pas valables pour des missions de sauvetage. Celles-ci peuvent se dérouler à n'importe quelle heure de la nuit.

M. Victor Millius, membre Aras, signale des nuisances lumineuses importantes provoquées par un projecteur tournant qui s'enclenche en bout de piste EST près de l'entreprise SONOPAR chaque fois qu'un avion est en approche.

7. Rapport « Emplacement extérieur des Forces aériennes »

L'aéroport de Sion fonctionnera comme aéroport de dégagement en tous les cas, jusqu'en 2031.
Le nouveau commandant de la Base de Payerne depuis le 01.01.2020, le colonel EMG Michael Leuthold, qui voulait maintenir un dialogue ouvert et permanent avec l'Aras, tient toujours parole : tout mouvement prévisible sur l'emplacement de Sion est annoncé par voie de presse avec copie à l'Aras. Il est appuyé par le AOC Planung de Dübendorf, Lt Col Chollet. Toutes ces publications vous pouvez les trouver sur notre site www.aras.ch .

Le commandement des Forces Aériennes, par la plume du divisionnaire EMG Peter Merz, qui a succédé au divisionnaire Bernhard Müller, nous informe lui aussi, sur le programme de toutes les bases aériennes de Suisse. Concernant la base de Sion, vous trouverez le détail des activités sur le site www.aras.ch .

Les mouvements militaires sur la base de Sion qui se limitent à des « Touch and go » ont légèrement augmenté en 2021, passant de 684 à 818. Le nombre de mouvements FA/18 a doublé passant à 118 et celui des Propeller augmenté de 50 mouvements à 320. Tout ceci reste dans les limites fixées par les Forces aériennes (200 mouvements au maximum).

Concernant la stratégie en haut lieu du côté de Berne, notre Conseillère fédérale valaisanne, Madame Viola Amherd, responsable du Département Militaire Fédéral nous ignore toujours et ne répond pas à nos sollicitations. Les différentes questions que se posent votre Comité : nouvelles exigences, nouvelle organisation, quid de la base de Sion, sont sans réponse. Mais nous maintenons la pression car les enjeux sont importants aux yeux de notre Association.

L'aéroport a été repris au niveau cantonal par le secteur Economie & Innovation, administré par M. Christophe Darbellay et géré par Mme Sophia Dini. L'objectif est la cantonalisation de l'aéroport. Une nouvelle loi spécifique à l'aéronautique et les normes PSIA sont en cours d'écriture ; un Master plan en cours d'élaboration. Les négociations pour l'acquisition des biens mobiliers et immobiliers avec Arma Suisse vont bon train. La présentation au Conseil d'Etat dans un premier temps pour validation puis au Grand Conseil est prévue pour le mois de juin 2022.

2021 aura été marquée par le choix de l'avion américain F35 qui a et va faire couler encore beaucoup d'encre. En 2020 déjà, l'acquisition d'un nouvel avion de combat n'avait passée qu'à 8680 voix près lors de la votation fédérale.

Les essais se sont effectués dans le plus grand des secrets et le dossiers « résultats » a été classé confidentiel. Même les membres de la Commission parlementaire de la Défense n'ont pas été informés.

L'Aras a assisté avec les vingt et quelques communes des environs de Payerne le 02.02.2022 à la conférence de presse sur l'exposition au bruit à Payerne, Meiringen et Emmen.

« Avec la baisse de moitié des décollages et atterrissages (22'000 à 11'000 répartis sur les 3 sites) les nuisances sonores resteront comparables à celles créées conjointement par les FA/18 et Tiger F-5. »

« 3 dB(A) est la différence entre le décollage d'un FA/18 et d'un F-35 !!! Cette différence est à peine perceptible au quotidien par l'oreille

humaine aux environs d'un aérodrome. » Telles sont les conclusions qu'a présenté dans un rapport succinct le nouveau chef des Forces aériennes aux participants.

Lors du roulement au sol, la différence est encore plus marquée : 5 dB(A) par rapport au FA/18. Les contours du bruit à 110 dB(A) sont doublés passant de 4 km à 8 km et ceci à Payerne où les jets décollent sans postcombustion, ce qui n'est pas le cas ni à Meiringen, ni à …. Sion. Nombre de tests effectués : 7 vols à Payerne et 1 à Meiringen. Aucun à Sion.

Dans la réalité, **3dB(A) représente un bruit deux fois plus fort !!!** La conclusion du DDPS, citée plus haut, minimise fortement les réelles nuisances créées par ce jet. Je ne reviendrai pas sur l'émission de la RTS – Mise au point et l'article dans le Temps sur les nuisances créées par le F35 (plus 110 dB(A) au décollage) et les indemnisations accordées aux habitants au Danemark et en Norvège.

Mais voilà ! L'Allemagne qui va acheter un certain nombre de F35 et la guerre en Ukraine ravivent les ardeurs de la droite (Centre et UDC) favorable à l'augmentation du budget DDPS.

L'Aras a pris position dans ce dossier compliqué en déclarant dans un communiqué de presse que le nouvel avion est incompatible avec notre région encaissée et très populeuse (plus de 70'000 habitants dans le Valais Central). Ce communiqué a été relayé par le NF (petit encarté) et surtout par Canal 9 qui en a fait un reportage. La courbe isosonique de 110 dB(A) de 8 km en avant de la piste nous amène à la hauteur de Riddes d'Est en Ouest (décollage habituel) et à Granges d'Ouest en Est (lorsque souffle le foehn). Le riverain ne se limite définitivement pas aux habitants de Châteauneuf comme certains opposants à l'Aras aiment à le dire sur les réseaux sociaux, mais à tout le bassin du Valais Central, y compris les villages d'altitude.

A partir de 2031, année prévue pour l'introduction du F35, quid de la convention signée entre la Ville, le Canton et le DDPS ? Sion passera-t-elle de son statut de base de dégagement à base d'engagement comme le propose le conseiller national Addor ? Comment sera assurée la transition du FA/18 au F35 ? 3 bases seront-elles suffisantes pour les 30 FA/18 et les 36 F-35 ?
Les pilotes devront se former à la configuration géographique du Valais et des « Touch and go » voire des atterrissages et décollages seront nécessaires. Les infrastructures devront aussi être adaptées pour réceptionner les jets en cas de problèmes.

Les opérations de sécurité et de surveillance aérienne, les exercices journaliers dans le ciel valaisan seront effectués avec des FA/18 et des F35, puisque le Tiger sera retiré définitivement en 2025. Les nuisances vont exploser au sol, si Sion redevient une base aérienne et en l'air, de toute façon puisque le ciel valaisan est bloqué par les Forces aériennes durant les heures de bureau. Que va alors devenir le développement de l'aviation civil qui peine déjà actuellement et qui ne peut utiliser l'espace aérien que pendant la pause de midi et le soir à partir de 17h00.

Notre communiqué de presse a aussi trouvé écho auprès de deux conseillers nationaux valaisans : Emmanuel Amoos et Christophe Clivaz qui ont chacun déposé une interpellation.

Ainsi donc, comme vous pouvez le constater à travers ces quelques éléments, la situation de l'emplacement extérieur de Sion va devenir lentement mais sûrement problématique dans les années à venir.

Tout porterait à croire que les Forces Aériennes pourraient ainsi respecter la stratégie mise en place dans le plan DEVA de l'époque (Développement de l'Armée) jusqu'en 2031. Mais 2031 c'est demain et les négociations Ville / Canton et DDPS devraient débuter le plus rapidement possible afin de protéger l'ensemble de la population du Valais Central.

Deux autres problèmes sont en cours de traitement :

1. Bande verticale d'exercice dans le ciel valaisan : actuellement elle se situe entre 3'500 et 6'000 m. L'Aras a demandé le rehaussement de cette bande dont la limite inférieure devrait se situer à 6'000 m.

   ***L'Aras attend réponse du Cdt des Forces aériennes, M. Peter Merz*.**

2. Exercices de nuit : Ils se déroulent actuellement le lundi soir (mardi si mauvaises conditions) jusqu'à 22h00. Les riverains de la base aérienne de Payerne qui subissent les décollages et atterrissages ont demandé la modification de cet horaire. Des tests ont été effectués avec comme cadence : du lundi au jeudi jusqu'19h30.

   L'Aras s'est opposée à ce nouvel horaire car si les riverains de Payerne subissent les nuisances au décollage et à l'atterrissage, les habitants du Valais Central subissent les vols. Les nuisances qui durent normalement jusqu'à 17h30 seraient ainsi prolongées et l'aviation civile encore plus pénalisée.

   ***L'Aras attend réponse du Cdt des Forces aériennes, M. Peter Merz*.**

8. Comptes au 31.12.2021

La fortune de l'Association au 31.12.2021 se monte à Frs 7'080.80.
Les entrées sont de Frs 1420.- et les dépenses de Frs 1479.95.

9. Rapport du vérificateur des comptes 2021

La vérification des comptes au 31.12.2021 s'est déroulée le 25.01.2021, dans les bureaux du vérificateur de comptes, Me Philippe Pralong. Son rapport affirme que les comptes ont été tenus avec exactitude.

En l'absence de Me Philippe Pralong, excusé, M. Olivier Delaloye, membre du Comité, procède à la lecture de son rapport.

10. Décharge au Comité

L'Assemblée approuve les comptes 2021 et donne décharge au Président et à son Comité pour la parfaite tenue de la comptabilité et la bonne gestion de l'Association.

11. Stratégie 2022

GLOBAL : DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT CIVIL

- Adaptation des paramètres de protection des riverains du Valais Central face aux mouvements d'hélicoptères, d'avions à moteur, de charters et autres jets à réaction – suivi ;
- Cantonalisation de l'aéroport : plan directeur – agenda – budgets – opérateur – investisseurs – suivi ;
- Contact Aras – ASIC (association des communes riveraines de la base aérienne de Payerne) – à intensifier.

AVIATION CIVILE : AMÉNAGEMENT - ROUTES DE VOLS - NUISANCES

- Aménagement tarmac NORD et déplacement bâtiment bois : fin de réaménagement – suivi ;
- Construction mur anti- bruit NORD – suivi ;
- Transfert du GVM sur le site des Vergers – suivi ;
- Hélicoptères d'épandage – aménagement du site SUD aéroport – suivi ;
- Hélicoptères – route de vols SUD-OUEST / suivi ;
- Hélicoptères – entrée/sortie NORD : gestion et séance.

AVIATION MILITAIRE : EMPLACEMENT EXTÉRIEUR DE DÉGAGEMENT

- Maintien de la communication telle qu'actuelle avec les Forces aériennes ;
- Stratégie Forces aériennes 2022 / 2025 – suivi ;
- Espace aérien occupé en permanence – élévation du plancher à 6'000 m ;
- Nouvel avion de combat – suivi des interpellations de nos conseiller nationaux.

12. Budget 2022

Le budget 2022 de l'Aras est conforme avec les traditionnels frais annuels : envois de cotisation et de convocation à l'Assemblée Générale, frais de CCP, de Comité et d'Assemblée Générale.

Le budget 2022 est validé par l'Assemblée Générale, tel que présenté.

13. Divers

Notre responsable site Internet Olivier Delaloye signale la mise en place d'un système « Newsletters » qui sera activé avec les adresses mail disponibles. Seules, les informations importantes seront relayées. Chaque membre a le loisir de se désabonner.

Remerciements sont adressés au Comité pour le travail accompli et les nombreuses informations apportées.

La séance est levée à 20h45.

Schroeter Jean-Paul,
29 avril 2022